

Zeitschrift: Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : offizielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.]

Herausgeber: Schweizerische Verkehrszentrale

Band: - (1943)

Heft: 7

Artikel: Vacances et insigne sportif

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-773411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VACANCES ET INSIGNE SPORTIF



On aime rapporter un souvenir de ses vacances. Il y a mieux à trouver cette année qu'une canne gravée ou une calotte de bovaïron. Il s'agit de revenir en ville la boutonnière ornée de cette seule décoration admise en Suisse, dont le mérite vaut celui de bien des ordres plus illustres: l'insigne sportif. Quel excellent thème de vacances! Pour la plupart de nous, le vrai repos des vacances est moins de passer son temps à ne rien faire, que de faire tout à loisir une chose qui vous tient à cœur, mais que la presse des tâches quotidiennes vous empêche d'accomplir. Par exemple l'insigne sportif. Tout homme un peu vigoureux se dit volontiers qu'avec un bon entraînement, il satisferait aux épreuves imposées, point faciles, mais accessibles. Mais où trouver le temps, l'occasion de cet entraînement? Eh bien, en vacances!

30.000 personnes ont obtenu l'insigne sportif durant la première année de son institution, en 1941. Or, le règlement précise que, pour conserver le droit de porter l'insigne, les détenteurs, sauf ceux âgés de plus de 50 ans, doivent se soumettre tous les deux ans aux épreuves. Même s'ils n'étaient que ces trente ou vingt-cinq mille là à profiter des vacances pour renouveler leur qualification, il y aura belle animation cet été sur les terrains de sports des villégiatures.

